

# LA VILLE DE CROISSY EST ENGAGÉE POUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE !

LA HAUSSE DU PRIX DE L'ÉNERGIE A DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES À L'ÉCHELLE DES COMMUNES. CROISSY N'ÉCHAPPE PAS À LA RÈGLE ET ESTIME UNE AUGMENTATION DES DÉPENSES DANS CE DOMAINE D'UN MILLION D'EUROS SUR 2023. MALGRÉ LES 30 % D'ÉCONOMIES ESPÉRÉES GRÂCE AU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE MIS EN PLACE, LA VILLE DOIT ENCORE TROUVER 700 000 € SUR LE BUDGET COMMUNAL. VOICI EN DÉTAIL LE PLAN D'ACTION QUI RÉSUME LES OPÉRATIONS DÉJÀ ENGAGÉES ET CELLES EN COURS DE RÉALISATION.

## NOS ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES



### Éclairage public :

- passage en LED sur les candélabres et pilotage intelligent à distance et passage en LED au stade omnisports

**60 000 € d'économies espérées**

- réduction de l'intensité lumineuse entre 23h et 6h

**Économies espérées : 30 000 €**



### Efficacité énergétique de nos bâtiments :

- audit des bâtiments municipaux de plus de 1 000 m<sup>2</sup> pour une limitation des consommations (loi ELAN) — mise en place d'horloges permettant de limiter la consommation électrique de nos sites (régulation ventilation, détection de présence, etc.)

**Économies espérées : 30 000 €**



### Chaudières :

- optimiseurs de relance pour couper le chauffage quand le bâtiment est inoccupé

**Économies espérées : 150 000 €**

### Sensibilisation et information sur Ecowatt :

- des élus, du personnel communal et des Croissillons pour les bons gestes

Simulations financières de gains sur le budget 2023 réalisées sur la base d'une projection de prix de 350 € du MWh en électricité (2022 = 175 €) et 250 € du MWh en gaz (2022 = 54 €) pour une augmentation globale énergie de la commune estimée à 1M €

## ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION



### Chauffage bâtiments municipaux/publics :

- report de la période de chauffe des bâtiments municipaux au 7 novembre, arrêt de la saison plus tôt et baisse d'1° des chauffages (-7 % de consommation)

**Réduction période de chauffage : 120 000 €**

**Baisse des températures : 90 000 €**

- températures des écoles élémentaires à 19°, des crèches à 21°, des bâtiments publics à 19°, non occupés à 12°, des sites sportifs à 14°(sauf 16° salle de judo et de danse), du bassin d'initiation à 27°

- illuminations de fin d'année : du 9 décembre au 3 janvier

**Coût : 300 € (en 2022)**